

ACCUEIL DES TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS EN ÎLE-DE-FRANCE



⇒ Pour toute demande liée à la syndicalisation ou à des problèmes de Droit du travail : contactez les professions ou les unions locales concernées (liées au lieu de travail ou au siège social de votre entreprise)

⇒ Pour toute demande liée au Droit au séjour, contactez la ou les permanences départementales CGT de votre **domicile**.

ATTENTION !

⇒ Avant tout contact avec un employeur pour la régularisation, il faut que la permanence CGT vérifie si les conditions de séjour et présence en France sont réunies.

⇒ Il faut venir avec toutes vos preuves de présence en France et fiches de paie classées par année.

PERMANENCES CGT

Paris :

Union Départementale CGT 75

📍 1 rue de Nantes, Paris 19e

🕒 Lundi à 8h sans rendez-vous

Union Locale 4e arrondissement

📍 74 quai de l'hôtel de ville,
Paris 4e

✉ sur rendez vous par mail
ul.cgt4eme@wanadoo.fr
pour les salariés de l'arrondissement

Union Locale 5e/6e arrondissements

📍 163bis boulevard de l'hôpital,
Paris 13e

☎ sur rendez vous au 01 42 22 12 80
pour les salariés de l'arrondissement

Union Locale 9e arrondissement

📍 44 rue de la bruyère,
Paris 9e

☎ sur rendez vous au 09 71 57 29 30
✉ ou à ulcgt9paris@gmail.com

Union Locale 10e arrondissement

📍 3 rue du château d'eau,
Paris 10e

☎ sur rendez vous au 01 44 84 51 08

Union Locale 12e arrondissement

📍 12 rue Chaligny,
Paris 12e

☎ sur rendez vous vendredi matin
et samedi au 01 46 28 11 79

Union Locale 13e arrondissement

📍 163 boulevard de l'hôpital,
Paris 13e

☎ sur rendez vous au 01 42 16 98 98
pour les salariés de l'arrondissement

Union Locale 16e arrondissement

📍 12 rue de chernoviz,
Paris 16e

☎ sur rendez vous au 01 45 27 77 57
pour les salariés de l'arrondissement

Autres départements :

Union Départementale CGT 77 (Seine et Marne)

📍 15 rue Pajol,
Melun

☎ sur rendez vous au 01 64 14 26 77
✉ ou à udcgt77@wanadoo.fr

Union Départementale CGT 78 (Yvelines)

📍 24 rue Jean Jaurès, Trappes

🕒 Jeudi à 14h sans rendez-vous

Union Départementale CGT 91 (Essone)

📍 demander un rendez-vous en [précisant son adresse de domicile](#) pour être orienté à l'Union Locale concernée

☎ sur rendez vous au 01 60 78 28 41
✉ ou à ud91@cgt.fr

Union Départementale CGT 92 (Hauts de Seine)

📍 32-34 avenue des champs
pierreux, Nanterre

🕒 Mercredi de 10h à 14h sans
rendez-vous

Union Départementale CGT 93 (Seine Saint Denis)

📍 11 rue du 8 mai 1945, Bobigny

🕒 Jeudi à 9h sans rendez-vous

Union Départementale CGT 94 (Val de Marne)

📍 11 rue des archives, Créteil

🕒 Jeudi à 10h précises
☎ contact : 06 43 84 45 27

Union Départementale CGT 95 (Val d'Oise)

📍 26 rue Francis Combe, Cergy

🕒 Jeudi [sur rendez-vous](#)
☎ par sms au 07 63 26 10 88

Syndicat Général du Livre et de la Communication

👤 pour les salariés de la presse
et du routage

☎ sur rendez vous au 06 47 71 72 11
ou au 06 15 46 93 74

RAPPEL DES CRITÈRES DE RÉGULARISATION PAR LE TRAVAIL

- **3 ans de présence en France** + 24 fiches de paie (supérieures à 75h/ mois) + CERFA 15186*03 (CDI ou CDD de 12 mois) rempli par l'employeur + Kbis (- de 3 mois) + Attestation de vigilance URSSAF récente + Attestation de concordance (si travail sous alias) – Pour l'obtention d'une carte de séjour d'un an.

- **5 ans de présence en France** + 8 fiches de paie (supérieures à 75h/ mois) sur les deux dernières années + CERFA 15186*03 (CDI ou CDD ou 12 mois) rempli par l'employeur + Kbis (- de 3 mois) + Attestation de vigilance URSSAF récente + Attestation de concordance (si travail sous alias) - Pour l'obtention d'une carte de séjour d'un an

- **Pour l'interim** : 5 ans de présence en France + 910h dans l'Interim dans les 24 derniers mois (dont 310h dans l'entreprise qui remplira les cerfas) + CERFA 15186*03 (CDI ou CDD de 12 mois ou engagement de l'Entreprise de Travail Temporaire à fournir 8 mois de missions / Formation sur 12 mois) rempli par l'employeur + Kbis (- de 3 mois) + Attestation de vigilance URSSAF récente + Attestation de concordance (si travail sous alias) - Pour l'obtention d'une carte de séjour d'un an

- **Sans Cerfa** [Pour l'obtention d'un récépissé de 4 mois autorisant le travail (renouvelable 3 mois supplémentaires), pour rechercher un emploi et obtenir un Cerfa CDI ou CDD de 12 mois] : **7 ans de présence en France** + 12 fiches de paie (supérieures à 75h/mois) sur les 3 dernières années